The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

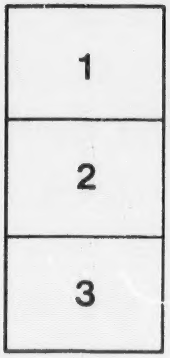

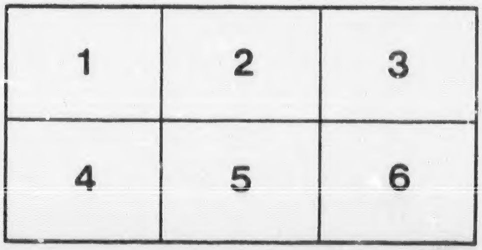

276 Adr. aux électeurs

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHÈQUE Séminaire de Québec S.M.E. 1964

VALIN ET I

Electeurs de la D

Messieurs,

Dans peu de jours, nous allons être appelés à choisir, entre MM. Huot et Valin, celui des deux candidats qui devra nous représenter dans la Chambre des Communes. L'un, M. Huot, est notre ancien député ; M. Valin, au contraire, sollicite pour la première fois le suffrage des électeurs. Sous ces circonstances, la question qui se pose devant nous est donc celle ci : M. Huot a-t-il ou non fait son devoir ? C'est cette question qu'il nous faut résoudre sans préjugé comme sans passion.

Si donc M. Huot a agi avec énergie et indépendance et a rempli son mandat avec avantage pour nous, il y aurait ingratitude de lui préférer M. Valin ou toute autre personne ; si au contraire M. Huot a failli à son devoir, il y aurait folie de notre part de sacrifier nos intérêts et ceux de nos familles pour le favoriser, et alors nous devons voter pour un autre candidat.

Il est un moyen infaillible de connaître la vérité et de juger la conduite d'un député avec connaissance de cause, c'est d'avoir recours aux documents officiels, aux volumes qui contiennent les votes et délibérations publiés par ordre de l'Assemblée Législative ; et c'est ce que je vais faire dans cette circonstance en citant la date et la page même du volume, afin de permettre à ceux qui pourraient avoir des doutes sur certains faits extraordinaires, un moyen facile de s'assurer de la vérité de ce que j'avance. Je me contenterai d'examiner la conduite de M. Huot durant les deux dernières sessions sur quelques-unes des principales questions qui se sont agitées en Chambre.

Appel au peuple sur la confédération.

Le 13 mars 1865, l'hon. J. H. Cameron, secondé par M. M. Cameron, pro-

faire autrement que de désapprouver entièrement un procédé qui tend à faire disparaître la meilleure sauvegarde des droits et des libertés du sujet, savoir : l'entier contrôle des dépenses publiques par les représentants du peuple."

La meilleure garantie de la bonne administration des affaires publiques sous la constitution anglaise est bien le vote annuel des subsides au moyen d'estimés détaillés soumis à la législature.

M. Huot vota contre cette sage proposition, afin de laisser au gouvernement la pleine liberté de dépenser et gaspiller, s'il le veut, l'argent du peuple.

Voilà l'homme qui sollicite de nouveau vos suffrages !

Fortifications $1,000,000

Le même jour, le gouvernement demande un million de piastres pour des fortifications, et refuse toute explication sur les dépenses qu'il entend faire pour ces défenses permanentes. C'est à ce sujet que M. A. A. Dorion propose, secondé par M. O'Halloran :

" Que les sommes déjà octroyées pour la milice et pour les volontaires employés sur la frontière, pour l'année courante et pour le premier trimestre de la prochaine année fiscale, excèdent $1,000,000, et que cette Chambre, tout en déclarant qu'elle sera toujours disposée à voter les sommes nécessaires pour la défense du pays, croit qu'elle ne pourrait, sans abdiquer son droit de contrôler les dépenses publiques, autoriser une dépense additionnelle conidérable pour les défenses permanentes de la province, tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître à cette Chambre les travaux de défense qu'on entend faire, quel en sera le coût probable, et quelle proportion devra en être payée par la province."

M. Huot s'absente encore pour ne pas voter sur cette question. Un million de piastres n'est rien pour ce monsieur.

locaux de la Con
l'Amérique britan

Emigratio

Le 18 juin 1
votes et délibéra
semblée,) M. Do
M. Pouliot :

**" Qu'afin d'arrê
de donner de l'en
pour arriver à ce
les lois touchant l
facturière et la col**

Et M. Huot s'
position en don
amendement ten
à propos, vu les
se faire à la con
conséquence, c'
depuis pour la
factures, grâce
Huot et autres s

Ottaw

Mais le 24 ju
mois après, le
tend que rien
d'encourager la
factures, et que
que la confédéra
vote contre la p
Perrault, secon

**" Que la somm
(voir page 207 d
gouvernement po
tawa et que toute
encore faire fusse
nement de toutes**

M. Huot vote
sition et charge,
les dépenses qu
miner les bâtis

disposée à voter les sommes nécessaires pour | que la confédération s

ET HUOT !!

BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC

la Division Est !!

ver entière-
disparaître
s et des li-
ontrôle des
sentants du

bonne ad-
ques sous
en le vote
d'estimés

age propo-
rnement la
gaspiller,

e nouveau

0,000

nement de-
pour des
explication
faire pour
C'est à ce
ropose, se-

ées pour la
loyés sur la
et pour le
e année fis-
cette Cham-
ra toujours
ssaires pour
ne pourrait,
ôler les dé-
épense addi-
éfenses par-
s le gouver-
itre à cette
u'on entend
le, et quelle
par la pro-

pour ne pas
million de
monsieur.

locaux de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord."

Emigration des Canadiens.

Le 18 juin 1866, (voir page 37 des votes et délibéraitons de la Chambre d'Assemblée,) M. Dorion propose, secondé par M. Pouliot :

" Qu'afin d'arrêter l'émigration, il convient de donner de l'emploi à la population et que pour arriver à ce résultat il faudrait réviser les lois touchant l'industrie minière et manufacturière et la colonisation ; "

Et M. Huot s'oppose à cette juste proposition en donnant son vote pour un amendement tendant à dire qu'il n'est pas à propos, vu les changements qui devaient se faire à la constitution du pays ; et la conséquence, c'est que rien n'a été fait depuis pour la colonisation ou les manufactures, grâce à l'indépendance de M. Huot et autres semblables à lui.

Ottawa $500,000.

Mais le 24 juillet 1866, c'est-à-dire un mois après, le même M. Huot, qui prétend que rien ne presse quand il s'agit d'encourager la colonisation et les manufactures, et que pour cela il faut attendre que la confédération soit un fait accompli, vote contre la proposition suivante de M. Perrault, secondé par M. Lajoie, savoir :

" Que la somme de cinq cent mille piastres (voir page 207 de 1866,) demandées par le gouvernement pour terminer les bâtisses d'Ottawa et que toutes les dépenses qu'il y faudrait encore faire fussent supportées par le gouvernement de toutes les provinces unies."

M. Huot vote contre cette juste proposition et charge, par là, le Canada de toutes les dépenses qui restent à faire pour terminer les bâtisses d'Ottawa, où les mem-

Le même jour M. A. A. Dorion proposa, secondé par M. Holton :

" Que nul membre du Conseil ne pourra occuper aucun office ou emploi salarié, soit sous le gouvernement général ou le gouvernement local, ni recevoir soit directement ou indirectement aucun salaire, rénumération ou indemnité quelconque pour tel office ou emploi ou pour services comme tel membre du Conseil Législatif pendant qu'il occupera un siége dans le Conseil."

M. Huot vote contre ces deux dernières propositions, et par conséquent pour deux chambres au lieu d'une seule, c'est-à-dire double dépense, (il espérait avoir les deux siéges et par conséquent double salaire,) donnant de plus aux employés du gouvernement le droit de siéger dans la Chambre Haute, de sorte que les bonnes lois passées par nos députés à la Chambre Basse trouveront par fois, la mort dans ce Conseil, comme cela avait lieu très-souvent avant la révolution de 1837. Après cela il vient nous demander si nous avons encore confiance en lui, si nous le croyons sincère, indépendant.

Police secrète.

Le 25 juillet 1866 (voir page 210 du même volume), M. Huot vote pour accorder cent mille piastres au gouvernement pour la *police secrète*,—c'est assez dire,—et il tâche de s'excuser en disant que " c'était pour nous protéger contre les féniens. " M. Huot sait bien que tel n'est point le cas puisque lui-même a voté un million et demi de piastres pour la milice et que c'est dans cette somme qu'il faut prendre les dépenses encourues pour nous avoir protégé contre les féniens. Cet argent sert à acheter les membres qui se vendent lorsque le gouvernement en a besoin pour leur faire voter des dépenses considérables ou les taxes qui s'en suivent. M. Huot en connaît quelque chose de

[illegible] terai d'examiner la conduite de M. Huot durant les deux dernières sessions sur quelques-unes des principales questions qui se sont agitées en Chambre.

Appel au peuple sur la confédération.

Le 13 mars 1865, l'hon. J. H. Cameron, secondé par M. M. Cameron, propose :

" Qu'en vue des grands intérêts dont il s'agit dans les résolutions pour une union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, lesquelles changent entièrement la constitution de cette province, il soit fait un appel au peuple avant que le parlement impérial ne confirme ou décrète la dite mesure."

M. Huot, ce grand démocrate, vote contre une proposition aussi juste et se place dans la position d'un homme qui ayant été autorisé à louer une maison, prendrait sur lui de vendre cette même maison sans consulter le propriétaire dont les intérêts seraient honteusement sacrifiés. En effet, quand avons-nous autorisé M. Huot à nous unir avec les provinces d'En Bas et à changer complétement la constitution qui nous régissait depuis plus d'un quart de siècle ? Jamais! M. Huot, au contraire, ne nous dit-il pas, par son vote sur la résolution précédente, qu'il ne voulait pas nous consulter. D'ailleurs, la même question s'étant présentée sous différentes formes, savoir le 14 mars 1865, le 11 juin 1866 et le 11 août 1866, M. Huot s'absente chaque fois pour ne pas voter en faveur de l'appel au peuple, ni même sur la question d'attendre les élections générales pour consulter l'opinion publique. M. Huot voulait la confédération à tout prix.

Dépenses $2,000,000.

Le 15 mars 1865, le gouvernement demanda de lui voter en bloc deux millions de piastres.

M. Holton, secondé par M. A. A. Dorion, proposa en amendement :

" Que, bien que cette Chambre soit prête à accorder de bon cœur les subsides requis pour le service public, elle regrette qu'on se soit départi de la pratique constitutionnelle sagement établie depuis longtemps, d'inviter la Chambre à baser les appropriations des deniers publics pour le service ordinaire de l'année, sur des estimés détaillés soumis par la Couronne ; et que cette Chambre ne peut disposée à voter les sommes nécessaires pour la défence du pays, croit qu'elle ne pourrait, sans abdiquer son droit de contrôler les dépenses publiques, autoriser une dépense additionnelle considérable pour les défenses permanentes de la province, tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître à cette Chambre les travaux de défense qu'on entend faire, quel en sera le coût probable, et quelle proportion devra en être payée par la province."

M. Huot s'absente encore pour ne pas voter sur cette question. Un million de piastres n'est rien pour ce monsieur, quand c'est le peuple qui paie : il est si amoureux du peuple, voyez-vous, si indépendant.

Quand il s'agit d'une somme d'argent comparativement faible pour terminer le chemin du lac St.-Jean, pour favoriser la colonisation, l'agriculture ou les manufactures, etc., etc., oh ! alors on nous dit : " Il n'y a pas d'argent, c'est impossible maintenant; attendez plus tard." C'est-à-dire quittez votre pays que vous aimez ; allez sur la terre étrangère chercher le pain que vous ne pouvez gagner ici ; séparez-vous de votre famille ; laissez-là votre épouse, vos enfants, tout ce que vous chérissez au monde. Il le faut.

M. Huot a des maîtres qu'il doit servir avant vous. Quand donc déchirerez-vous le bandeau qui vous couvre les yeux et vous aveugle ! N'attendez plus si déjà il n'est pas trop tard ! !

Religion et Hypocrisie.

M. Huot est très-dévot, très-religieux ; c'est une chose connue depuis très-longtemps. Il est même très-scrupuleux, de fait beaucoup plus scrupuleux que notre estimable et estimé curé, puisque ce dernier n'objecte pas aux assemblées du dimanche, tandis que M. Huot prend cela pour une profanation du saint jour, sans doute par la crainte qu'il éprouve de voir des gens sans aveu venir y mettre le trouble, frapper ceux qui veulent entendre, ou crier contre ceux qui sont appelés à parler, afin qu'ils ne soient pas entendus. Eh ! bien, ce catholique enragé, ce bigot, si vous le voulez, s'absente pour ne pas voter sur une proposition aussi juste et aussi indispensable pour les vrais intérêts catholiques que la motion suivante, savoir :

Le 14 mars 1865, M. Bourassa propose, secondé par M. Alexis Dufresne :

" Que la minorité catholique romaine du Haut-Canada soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité protestante du Bas-Canada, sous les gouvernements

que la confédération
vote contre la propo
Perrault, secondé pa

" Que la somme de
(voir page 207 de 18
gouvernement pour te
tawa et que toutes les
encore faire fussent sup
nement de toutes les p

M. Huot vote cont
sition et charge, par l
les dépenses qui res
miner les bâtisses d'
bres du Nouveau-Br
velle-Ecosse vont si
sans qu'il en coûte u
vinces. Est-t-il poss
bon sens de voter p
un passé semblable ?

Don de

Le 24 juillet 18
voulant faire voter $
des glissoires d'un
fonds était pour ac
même ou le récom
passés,—H. Holton
l'hon. I. Thibaudeau

" Que la somme d
acheter d'un membre
taines glissoires sur la
duite à celle de $12,50

M. Huot vote pou
té la plus forte somm
de plus ou de moin
peine s'est-il dit, le
taxes sont faibles,
gouvernement—et
nous faire gober tou

Deux ch

Le 2 août 1866,
même volume.)

La 4e résolution
cales voulant que l
Canada se composât
M. A. A. Dorion,
framboise, proposait

" Que pour simplif
diminuer le coût, la lé
Canada ne soit pas co
bres, dont l'une choi
serait appelé Conseil
ne soit composée que
élue par le peuple, tel
faire pour le Haut-Ca

que la confédération soit un fait accompli, vote contre la proposition suivante de M. Perrault, secondé par M. Lajoie, savoir :

" Que la somme de cinq cent mille piastres (voir page 207 de 1866,) demandées par le gouvernement pour terminer les bâtisses d'Ottawa et que toutes les dépenses qu'il y faudrait encore faire fussent supportées par le gouvernemant de toutes les provinces-unies."

M. Huot vote contre cette juste proposition et charge, par là, le Canada de toutes les dépenses qui restent à faire pour terminer les bâtisses d'Ottawa, où les membres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse vont siéger avec les notres, sans qu'il en coûte un seul sous à ces provinces. Est-t-il possible à un homme de bon sens de voter pour un candidat qui a un passé semblable ? Non, mille fois non.

Don de $10,000.

Le 24 juillet 1866, le gouvernement voulant faire voter $22,500 pour acheter des glissoires d'un député—ce qui au fonds était pour acheter le député luimême ou le récompenser de ses votes passés,—H. Holton proposa, secondé par l'hon. I. Thibaudeau :

" Que la somme de $22,500, destinée à acheter d'un membre de cette Chambre certaines glissoires sur la rivière Noire, soit réduite à celle de $12,500."

M. Huot vote pour accorder à ce député la plus forte somme ; dix mille piastres de plus ou de moins, ç'a ne vaut pas la peine s'est-il dit, le peuple est riche, les taxes sont faibles, alors votons avec le gouvernement—et ce monsieur espère nous faire gober toutes ces choses !

Deux chambres.

Le 2 août 1866, (voir page 275 du même volume.)

La 4e résolution des constitutions locales voulant que la législature du Bas-Canada se composât de deux Chambres. M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposait en amendement :

" Que pour simplifier la législation et en diminuer le coût, la législature locale du Bas-Canada ne soit pas composée de deux Chambres, dont l'une choisie par le gouverneur serait appelé Conseil Législatif, mais qu'elle ne soit composée que d'une seule Chambre élue par le peuple, tel qu'il est proposé de le faire pour le Haut-Canada."

pour la *police secrète*, — c'est assez vrai, et il tâche de s'excuser en disant que " c'était pour nous protéger contre les féniens. " M. Huot sait bien que tel n'est point le cas puisque lui-même a voté un million et demi de piastres pour la milice et que c'est dans cette somme qu'il faut prendre les dépenses encourues pour nous avoir protégé contre les féniens. Cet argent sert à acheter les membres qui se vendent lorsque le gouvernement en a besoin pour leur faire voter des dépenses considérables ou les taxes qui s'en suivent. M. Huot en connaît quelque chose de cela. Ces *policemen*-là n'ont pas de numéro, mais on les connaît très bien par les mauvais votes qu'ils ont donnés.

Usure.

Les 9 et 10 août 1866, le bill du gouvernement pour pourvoir à l'émission des billets provinciaux contenait une clause, la 5e, ainsi conçue :

" Nulle banque ne sera passible de la peine ou de l'amende portée contre l'usure dans la 9e section de ch. 58 des Stat. Ref. du C., intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Le gouvernement voulait protéger l'usure en abrogeant une loi bienfaisante. M. J. S. Macdonald, seconcé par M. Bourassa, s'y opposa en proposant de retrancher cette clause immorale, et de laisser la loi telle qu'elle était sur ce point.

Le 10 août 1866, M. Bourassa, secondé par M. J. B. E. Dorion, proposa, sous une autre réforme, de retrancher cette clause qui tendait à favoriser l'usure.

M. Huot vote contre ces amendements et par conséquent en faveur de l'usure. C'est sans doute pour favoriser les pauvres que M. Huot veut permettre aux banques de charger vingt-cinq à trente pour cent d'intérêt si elles le veulent, sans s'exposer à l'amende comme cela avait lieu auparavant.

Taxe.

Le 26 juillet 1866 (voir page 224), M. Huot vote pour les taxes suivantes, savoir :

" Sur chaque testament, contrat de mariage ou donation,.... 36 sous ;

" Sur chaque acte ou titre effectuént ou prouvant la vente ou l'échange d'un immeuble, ou l'hypothèque sur un immeuble, quand le prix ou la somme est de plus de $400, 36 sous ;

" Sur chaque recherche avec ou sans certificat, 5 cts ; sur tout autre contrat, 18 sous."

M. Dorion propose, secondé par M. Laframboise, de rejeter ces taxes, et M. Huot vote contre cette proposition de M. Dorion. Qu'en dites-vous, électeurs de St. Roch et St Sauveur, de ce grand protecteur et ami du peuple, *et de la police secrète*, bien entendu ! ! !

Le 9 août 1866, M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposa :

“ De retrancher les droits additionnels que le bill (amendant le tarif) imposait sur le thé et la mélasse,” et “ que les droits sur ces articles fussent à l'avenir les mêmes que ceux perçus en vertu du tarif existant.”

Le même jour, M. Rymal, secondé par M. Thompson, proposa :

“ Que les faucheuses, les moissonneuses et les moulins à battre fussent ajoutés à la liste des articles libres de droits.”

M. Huot vote pour qu'ils soient taxés.

Le même jour encore, M. A. A. Dorion, secondé par M. Laframboise, proposa :

“ De retrancher l'augmentation du droit sur l'huile de pétrole crue de 4 cts. à 6 cts.”

M. Huot vote pour l'augmentation de la taxe sur l'huile.

M. Huot a voté pour augmenter les taxes sur presque tous les objets les plus nécessaires à la vie, sans parler des boissons, du tabac et autres articles dont le peuple peut se passer. Ainsi il a voté pour augmenter les taxes sur les grains (moins le blé, ce qui protége les propriétaires de moulins du Haut-Canada et de Montréal), sur le thé, le café, la mélasse, le beurre, le fromage, les viandes fraîches et salées, et une infinité d'autres objets également nécessaires au peuple, surtout aux ouvriers puisque ce sont eux qui consomment ces produits.

Farine.

Le 9 août 1866, c'est-à-dire le jour même où M. Huot est présent et donne plusieurs votes en faveur d'une augmentation de taxes sur les objets ci-dessus énumérés et autres, l'honorable M. Dorion propose, secondé par l'honorable M. Laframboise,

“ De retrancher les droits de 50 cts. par baril de farine de froment et de seigle, et de 25 cts. par 100 lbs. de farine de toute sorte” que le bill du tarif voulait imposer.

Et M. Huot s'absente pour ne pas voter contre le gouvernement. Ah si la police secrète pouvait parler ! ! ! Et pourtant, M. Huot a essayé d'expliquer sa conduite en disant qu'il etait absent par maladie, quand les livres de la chambre nous font voir qu'il a voté cinq à six fois le jour même que la taxe sur la farine a été imposée en nous disant encore que “ s'il

tanneur, le charron, le forgeron, le meublier, la plus grande partie de vos électeurs en un mot, au profit des manufactures américaines ? Ah ! la police secrète sait bien pourquoi elle ! !

Malgré les hautes capacités de MM. Cartier, McGee et Rose, les journaux de Montréal crient vengeances contre ces messieurs pour avoir voté un tel tarif, et vont jusqu'à oublier les immenses services que ces messieurs ont rendus à Montréal, tant les ouvriers de cette ville là tiennent à leur bien-être et savent comprendre leur intérêt ! Espérons que les ouvriers de St. Roch et St. Sauveur imiteront leur exemple, ici, du moins, ils auront mille fois raison puisque Montréal prospère pendant que Québec s'empauvrit de plus en plus.

S'il fallait passer en revu tous les votes épouvantables que M. Huot a donnés, ses trahisons, etc., etc., depuis deux ans seulement, il ne se trouverait pas assez de papier à Québec pour les mettre en écrit.

M. Huot le savait si bien, qu'il s'est dit : “Il faut à tout prix empêcher la discussion et fermer la bouche à M. Tourangeau, qui veut mettre les électeurs au fait de ma conduite. Allons, organisez-vous, car sans cela vous pouvez dire, adieu contrats, jobs, places, tout est perdu, sans excepter le chemin de fer intercolonial.” Voilà ce qui explique le patriotisme de quelques uns, et comment il se fait que M. Huot ne veut pas de la liberté de la parole, ce privilége de tous les peuples qui ne sont pas esclaves.

M. Huot promet beaucoup à tout le monde et a le don de s'insinuer et de convaincre même ; mais la crainte d'exciter des jalousies entre ses dupes, l'induit à ne rien faire et à toujours promettre. Voilà ce qui fait sa force. Bien des gens éprouvent plus de reconnaissance pour le bien qu'on leur promet que pour celui qu'on leur à fait.

Les Incendiés.

A Quelques-uns malheur est bon !

Je vous le demande, lecteurs, où en serait la candidature de M. Huot sans cet épouventable désastre et ce qui s'en est suivi ? Ce qui devrait être une source de faiblesse pour M. Huot fait sa force dans la lutte actuelle. Le don de M. Huot, encore une fois, c'est de faire des dupes, de faire croire à des services qu'il n'a pas rendu et à des services qu'il ne rend pas.

Examinons pour un instant cette malheureuse affaire des incendiés et la conduite de M. Huot à cet égard,

En apprenant la nouvelles de ce désastre, le monde entier, pour ainsi dire,

de mettre à e
part mai
“ Proposé
Hossack,
“ Qu'une p
ture, aussitôt
dant la pa
l'érection de
trois milles d
règlements d
règlant l'élarg
Agréé.

Ainsi, pa
gage à ne d
cendiés que
et ne veut c
dition qui r
Combien s'e
se bâtir en
d'avoir reçu
—le reste M
ter sans abri
du comité—
les entraves
distribution
des élections
braves gens
de telles pié
pour ne pas
donné de su
tenait, oh a
reconstructi
briques, pa
donnée eut
fois plus con
l'on tient co
table qui s'
la différence
l'hiver à rien
aurait tour
monde.

Notons e
influentes o
qu'elles ava
triment des
ont reçu mo
nerai plus à
que Pierre
voter pour
moins pour l
le plus fin

Enfin, M
beaucoup d
cendiés.” N
tout ce trou
liez absolum
élection. Si
port du 20
traire, exig
sentant des
médiate de
terminé de
pour-vous,
raient eu n
mille piastr
pour se bâ
piastres qui

A part c
cette malh
comment il

geron; le meu
de vos élec
des manufac
police secrète

cités de MM.
s journaux de
ces contre ces
un tel tarif, et
mmenses ser-
rendus à Mont-
cette ville là
t savent com-
érons que les
Sauveur imi-
moins, ils au-
que Montréal
ec s'empauvrit

revu tous les
M. Huot
., etc., depuis
se trouverait
ébec pour les

i bien, qu'il
out prix em-
rmer la bou-
i veut mettre
conduite. Ai-
sans cela vous
s, jobs, places,
oter le chemin
qui expli-
elques uns, et
Huot ne veut
e, ce privilége
e sont pas es-

oup à tout le
nuer et de con-
ainte d'exciter
es, l'induit à ne
ommettre. Voilà
les gens éprou-
e pour le bien
ur celui qu'on

ÉS.

alheur est bon !

cteurs, où en
M. Huot sans
et ce qui s'en
être une source
fait sa force
on de M. Huot,
aire des dupes,
es qu'il n'a pas
'il ne rend pas.
ant cette mal-
diés et la con-
rd,
lles de ce dé-
our ainsi dire,

de mettre à effet les recommandations du rapport maintenant adopté.—Agréé.

" Proposé par H. S. Scott, secondé par W. Hossack,

" Qu'une pétition soit présentée à la législature, aussitôt qu'elle sera en session, demandant la passation d'une loi générale prohibant l'érection de bâtisses en bois à moins de trois milles des cités en Canada, étendant les règlements du feu dans les mêmes limites, et règlant l'élargissement des rues nouvelles.—Agréé.

Ainsi, par ce rapport, M. Huot s'engage à ne donner aux propriétaires incendiés que la moitié de l'argent souscrit et ne veut cette distribution qu'à des condition qui rendent la chose impossible. Combien s'en trouvait-il de capables de se bâtir en pierre ou en brique avant d'avoir reçu leur argent ? vingt peut être —le reste M. Huot les condamne à rester sans abri en attendant le bon plaisir du comité—M. Huot voulait mettre toutes les entraves possibles afin de retarder la distribution de ces argents à l'approche des élections pour se populariser avec de braves gens qui se laissent prendre dans de telles piéges—si au lieu du gaspillage, pour ne pas dire plus, qui s'est fait, on eut donné de suite à chacun ce qui lui appartenait, oh alors vous auriez pu exiger la reconstruction des maisons en pierre ou en briques, parce que la somme d'argent donnée eut été suffisante, deux ou trois fois plus considérable dans bien des cas si l'on tient compte de la répartition inéquitable qui s'est faite de cet argent. Toute la différence c'est que ceux qui ont passé l'hiver à rien faire auraient travaillé, ce qui aurait tourné à l'avantage de tout le monde.

Notons en passant que des personnes influentes ont obtenu bien au delà de ce qu'elles avaient droit de recevoir au détriment des autres gens qui nécessairement ont reçu moins. Voici le calcul, je donnerai plus à Pierre qu'aux autres parce que Pierre est le plus influent et il fera voter pour moi ceux qui auront reçu moins pour lui en donner d'avantage ; c'est le plus fin qui baise les autres.

Enfin, M. Huot nous dit : "j'ai eu beaucoup de trouble avec l'affaire des incendiés." Nous l'avouons ; mais pourquoi tout ce trouble? parce que vous le vouliez absolument dans l'intérêt de votre élection. Si au lieu de voter pour le rapport du 20 janvier, vous aviez, au contraire, exigé en votre qualité de représentant des incendiés, la distribution immédiate de l'argent, alors l'affaire se serait terminée de suite et sans aucun trouble pour vous, M. Huot; et les incendiés auraient eu non seulement les deux cents mille piastres que vous leur avez donné pour se bâtir, mais de plus les 200,000 piastres qui ont été gaspillées.

A part ceux qui se sont enrichis avec cette malheureuse affaire, je ne vois pas comment il pourrait se trouver un seul

le bras, le moment où il plaira à ces messieurs de vouloir bien vous recevoir. Ces courbettes peuvent bien procurer certaines puissances à ces messieurs, mais leurs amis ne peuvent trouver dans cette trahison à votre parti une compensation pour toutes les injures et les mauvais traitements que vous leur avez fait endurer en leur enlevant la liberté de la parole et en les privant, au moyen de la force brutale, du droit de voter durant les élections, sans compter les chansons que vous avez faites sur leur compte, etc.

Vos anciens amis, d'un autre côté, ceux dans tous les cas qui n'ont en vue que l'union de tous les hommes indépendants et honnêtes pour tâcher de faire fonctionner avec avantage la nouvelle constitution, vont se sentir heureux d'accorder leurs suffrages à M. Valin qui, sans avoir appartenu à leur parti, possède néanmoins cette indépendance de fortune et de caractère qui font qu'un tel homme ne donne en chambre que des votes qui soient dans l'intérêt de ceux qu'il représente.

M. Valin est un ouvrier de mérite, qui a fait son chemin à force de travail, de courage et d'énergie. C'est un homme d'affaires, reconnu pour être très entreprenant et très habile, tout en étant très modeste, comme le sont généralemet nos ouvriers canadiens.

M. Valin possède très bien la langue anglaise, et est par conséquent plus en état de nous rendre service dans la chambre fédérale que M. Huot qui l'ignore complètement, puisque plus des trois quarts des membres de cette chambre ne comprendront pas la langue française. Un discours français dans la chambre fédérale aurait justement l'effet d'un discours très éloquent prononcé en langue allemande dans une assemblée publique de cette division. A quoi bons alors pour nous toute l'éducation de M. Huot si ce monsieur ne peut se faire comprendre.

Comme le disait un journal français de cette ville il y a quelques jours, il vaut autant envoyer un sourd muet dans la chambre des communes que d'y envoyer un membre qui ignore la langue anglaise. Et M. Huot, encore une fois, l'ignore complètement, ou du moins la possède si peu qu'il n'oserait pas s'en servir devant des personnes instruites qui ne manqueraient pas de le ridiculiser.

Encore quelques mots et je termine :

Electeurs de cette division, nous avons à choisir entre M. Huot qui n'a rien fait quand il pouvait beaucoup, et M. Valin qui, lors même qu'il pourait moins, ferait cependant tout ce qu'il peut, c'est a dire quelque chose, beaucoup même : Entre M. Valin, homme indépendant et que rien ne peut influencer parcequ'il peut vivre sans le gouvernement ou la paye des membres, et M. Huot qui est tenu d'obéir à ses maîtres bon gré mal gré, et dont l'influence est nulle par conséquent :

"De retrancher les droits de 50 cts. par baril de farine de froment et de seigle, et de 25 cts. par 100 lbs. de farine de toute sorte" que le bill du tarif voulait imposer.

Et M. Huot s'absenta pour ne pas voter contre le gouvernement. Ah si la police secrète pouvait parler !!! Et pourtant, M. Huot a essayé d'expliquer sa conduite en disant qu'il etait absent par maladie, quand les livres de la chambre nous font voir qu'il a voté cinq à six fois le jour même que la taxe sur la farine a été imposée, en nous disant encore que "s'il eut été présent, il aurait voté pour cette taxe d'un écu par quart de farine ou de deux sous par pain, par ce que nous dit-il, le gouvernement a imposé cette taxe afin de protéges le Canada." Oui le Haut Canada qui produit mais non le Bas Canada qui consomme.

Si au lieu d'imposer une taxe d'un écu sur la farine américaine, on la laissait entrer libre de droits, les Haut Canadiens perdraient cet écu et les ouvriers de votre division sauveraient deux sous par pain.

Poussé au pied du mur, M. Huot nous dit "le blé n'est pas taxé; eh bien, faites votre farine." Mais cher monsieur, on ne se procure pas un moulin à farine pour le prix du'un moulin à café.

Je viens de vous donner quelques-uns des votes de M. Huot en faveur d'une augmentation de taxe, et dans le cas où il répondrait "il faut des revenus à la province, le gouvernement manque d'argent ;" ne conviendrait-il pas alors de lui demander : "Eh ! bien, M. Huot, pourquoi approuvez-vous le gaspillage qui se fait de notre argent en votant comme vous l'avez fait cent mille piastres à la police secrète ; un demi million de piastres pour les bâtisses d'Ottawa, en chargeant le Canada seul de cette dépense ? Pourquoi allouez-vous des millions de piastres à la milice pour le profit de l'Angleterre, pendant que nous sommes pauvres et donnons avec peine le nécessaire à nos familles ? Et puis, d'ailleurs, si les revenus manquent, pourquoi avez-vous permis la diminution des taxes sur les soieries, les draps fins, les draps d'or, les ornements les bijoux et une infinité d'autres objets de luxe et que le riche seul peut acheter et payer ? Ah ! la police secrète sait bien pourquoi !

Je vous ferai une autre question : pourquoi vous, M. Huot, qui représentez une population ouvrière, avez-vous voté pour diminuer les taxes sur des objets que l'on manufacture ici, comme le cuir, les chaussures, les voitures, les meubles de menage, et une infinité d'autres articles qui se manufacturent ici ? écrasant par là le cordonnier canadien, de même que le

Je vous le demande, lecteurs, où en serait la candidature de M. Huot sans cet épouventable désastre et ce qui s'en est suivi ? Ce qui devrait être une source de faiblesse pour M. Huot fait sa force dans la lutte actuelle. Le dé.i de M. Huot, encore une fois, c'est de faire des dupes, de faire croire à des services qu'il n'a pas rendu et à des services qu'il ne rend pas.

Examinons pour un instant cette malheureuse affaire des incendiés et la conduite de M. Huot à cet égard,

En apprenant la nouvelles de ce désastre, le monde entier, pour ainsi dire, sympathise avec nous ; l'Angleterre prend le devant, des souscriptions considérables nous arrivèrent de toute parts et dans quelques mois nous recevons près de quatre cent mille piastres.

La nouvelle s'étant répandue néanmoins, que ces fonds n'étaient pas bien administrés, les souscriptions cessèrent. Que fesait M. Huot durant tout ce temps ? il était comme d'ordinaire, tantôt malade, tantôt à la campagne où il PAIRRAIT car enfin ce n'est que le 20 janvier, c'est-à-dire plus de trois mois après l'incendie et la formation du comité de secours, qu'il jugea à propos de se rendre à ce comité, où sa présence en qualité de représentant des incendiés, était d'une absolue nécessité, puisque ses paroles devaient être prises comme étant l'expression de leurs vœux de leurs désirs et de leurs besoins. Et M. Huot se rendait à ce comité, savez-vous pourquoi, incendiés ? Eh ! bien, pour voter en faveur du rapport et des résolutions qui suivent, et qui se trouvent publiées tout au long dans le *Canadien* du 23 janvier dont voici un extrait :

"Toutes les maisons devront être bâties en pierre, ou en briques, avec des cheminées et couvertes en métal ou en gravier, avoir un front de non moins de 18 pieds sur une profondeur de non moins de 24 pieds.—telles demeures devant être construites, couvertes et pourvues de planchers, de portes et de fenêtres, le ou avant le 1er janvier 1870.

"Un certificat incorporant les conditions précédentes sera donné à chaque propriétaire, sera transférable, portant un intérêt de 4 par cent par année, et ne sera payable que sur la présentation d'un certificat d'un inspecteur qui sera nommé par le comité de secours, contresigne par le président du comité général de secours, certifiant que toutes les conditions ont été remplies et que cette maison est érigée sur le même terrain où existait la maison détruite par le feu, il est entendu que ceux des incendiés qui ne désireraient pas, ou seraient incapables de rebâtir, auront la liberté de transférer à toute autre personne qui voudra bâtir, leur certificat avec les avantages qui y sont attachés.

"M. Forsyth, secondé par M. Simard, propose que le comité de distribution soit requi

électio
port d
traire,
sentan
médiat
termin
pour v
raient
mille p
pour s
piastre
A p
cette
comme
incend
vous d
D'ai
encore
contre
chaque
qui so
diés q
Huot,
la disc
moyen
peuver
un qua
molir
litique
partisa

Rema

M.
ment i
de MM
donne
ont po
Roch
que M
dustri
nomm
n'a pa
un che
plus g
bec ;
avait
la mai
trigan
pas en
nouve
dire t
mille
prs ce
Encor
mystè
faire p
par éc
M. B
M. C
l'antic

e, lecteurs, ou en
de M. Huot sans
nastre et ce qui s'en
rrait être une source
Huot fait sa force
Le d[illegible] de M. Huot,
de faire des dupes,
ervices qu'il n'a pas
es qu'il ne rend pas.
n instant cette mal-
incendiés et la con-
et égard,

nouvelles de ce dé-
er, pour ainsi dire,
; l'Angleterre prend
ptions considérables
toute parts et dans
recevons prè de
tres.

répandue néanmoins,
nt pas bien adminis-
cessèrent. Que fe-
tout ce temps ? il
aire, tantôt malade,
ù il PAIRRAIT car en-
janvier, c'est-à-dire
près l'incendie et la
é de secours, qu'il
rendre à ce comité,
qualité de représen-
ait d'une absolue né-
aroles devaient être
expression de leurs
rs et de leurs be-
e rendait à ce co-
ourquoi, incendiés ?
en faveur du rap-
s qui suivent, et qui
tout au long dans le
vier dont voici un

devront être bâties en
avec des cheminées et
u en gravier, avoir un
de 18 pieds sur une
ns de 24 pieds.—telles
onstruites, couvertes et
, de portes et de fe-
er janvier 1870.

rporant les conditions
à chaque propriétaire,
at un intérêt de 4 par
era payable que sur la
ificat d'un inspecteur
le comité de secours,
ident du comité géné-
t que toutes les condi-
et que cette maison est
rain où existait la mai-
il est entendu que ceux
ésireraient pas, ou se-
bâtir, auront la liberté
tre personne qui vou-
at avec les avantages

é par M. Simard, pro
distribution soit requi

élection. Si au lieu de voter pour le rapport du 20 janvier, vous aviez, au contraire, exigé en votre qualité de représentant des incendiés, la distribution immédiate de l'argent, alors l'affaire se serait terminée de suite et sans aucun trouble pour vous, M. Huot, et les incendiés auraient eu non seulement les deux cents mille piastres que vous leur avez donné pour se bâtir, mais de plus les 200,000 piastres qui ont été gaspillées.

A part ceux qui se sont enrichis avec cette malheureuse affaire, je ne vois pas comment il pourrait se trouver un seul incendié assez peu doué de bon sens pour vous donner sa voix.

D'ailleurs, n'est-il pas vrai qu'il reste encore une somme d'argent considérable contre les mains du comité et qui diminue chaque jour devant l'armée des fénéants qui sont encore dans l'emploi des incendiés qui ne s'en doutent guère ? Ah ! M. Huot, vous aviez bien raison d'empêcher la discussion—et de couvrir par tous les moyens possibles la voix de ceux qui peuvent vous rencontrer en public, car un quart d'heure suffirait pour vous démolir pour toujours comme homme politique, et tourner contre vous tous vos partisans sincères et honnêtes.

Remarques, observations et faits divers.

M. Huot, expliquez nous donc comment il se fait que vous êtes le protégé de MM. Belleau Langevin et Cauchon, et donnez-nous donc les raisons qui vous ont porté à ameuter la population de St. Roch contre ces messieurs, à nous dire que M. Belleau, était un chevalier d'industrie, un incapable, bon tout au plus à nommer des messagers etc., etc ? Ce qui n'a pas empêcher ce monsieur de devenir un chevalier d'un tout autre ordre, et de plus gouverneur de la Province de Québec ; de nous dire que M. Langevin avait ruiné Québec durant son passage à la mairie, qu'il n'était qu'un misérable intrigant sans capacité réelle, ce qui ne l'a pas empêché de devenir ministre dans le nouveau gouvernement fédéral ; de nous dire toutes ces choses de M. Cauchon, et mille fois plus encore, ce qui n'empêche pas ce monsieur d'être maire de Quebec. Encore une fois, expliquez nous donc ce mystère ? Si vous restez muet nous allons faire parler la police secrète. Vous avez par écrit il est vrai, demandé pardon à M. Belleau, vous allez chaque matin chez M. Cauchon et chez M. Langevin faire l'antichambre et attendre, chapeau sous

vir devant des personnes instruites qui, ne manqueraient pas de le ridiculiser.

Encore quelques mots et je termine :

Electeurs de cette division, nous avons à choisir entre M. Huot qui n'a rien fait quand il pouvait beaucoup, et M. Valin qui, lors même qu'il pourait moins, ferait cependant tout ce qu'il peut, c'est a dire quelque chose, beaucoup même ; Entre M. Valin, homme indépendant et que rien ne peut influencer parcequ'il peut vivre sans le gouvernement ou la paye des membres, et M. Huot qui est tenu d'obéir à ses maîtres bon gré mal gré, et dont l'influence est nulle par conséquent ; Entre M. Huot, qui a trahi, et vendu son parti pour se faire l'esclave des chefs conservateurs, et M. Valin, qui est un conservateur honnête et indépendant ; Entre le valet et le maître.

LA VÉRITÉ.

P. S.—Lecteurs, si des individus intéressés à pervertir les faits et la vérité, osent revoquer en doute les votes de M. Huot tel que publiés ci-dessus, vous pouvez gager n'importe quelle somme d'argent : M. Huot serait le premier à refuser un tel défi.